



INFORMATION MUNICIPALE

INVENTAIRE DES MAISONS QUI ONT SUBI DES FISSURES DUES À LA SÉCHERESSE

La commune est située dans une zone de retrait/gonflement des argiles, ce qui signifie que les terrains argileux se rétractent lors des périodes de sécheresse et gonflent au retour des pluies. Ces variations sont lentes mais elles peuvent aussi atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains.

Les sécheresses de ces dernières années et plus particulièrement en cette année 2022 nous conduisent à demander à l'État une reconnaissance de la commune en état de « catastrophe naturelle ».

Dans le cadre du dépôt de ce dossier, il est important d'indiquer le nombre d'habitations concernées.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir répondre à ce questionnaire.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Quel est le type de bâtiment victime de fissures :

- Maison Garage Abri de jardin Chemin viabilisé
 Autre :

Merci de déposer ce document en mairie ou de l'envoyer par courriel avant le **2 décembre 2022 18 h**.

De même, il vous est demandé de prendre des photographies des éléments prouvant les fissures et autres problèmes dès aujourd'hui afin de constituer le dossier que vous transmettez à votre assureur si la commune est déclarée en zone de « catastrophe naturelle ».

Kanfen, le 1^{er} octobre 2022
Le Maire